



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**École académique de la formation continue
Délégation académique à la formation
des personnels d'encadrement
[DAFPE]**

Affaire suivie par :
Pierre-Jean VERGÈS
Délégué académique
Tél : 06 59 67 77 20
Mél : pierre-jean.verges@ac-nancy-metz.fr
Rectorat de Nancy-Metz
CO n°30013 54035 NANCY CEDEX

Nancy, le 19 mai 2022

L'inspecteur d'académie
Délégué académique à la formation
des personnels d'encadrement

Cédric JESIONOWSKI
Inspecteur de l'éducation nationale
Formateur académique au sein de la DAFPE
Tél : 06 28 73 12 77
Mél : cedric.jesionowski@ac-nancy-metz.fr
DSDEN de Moselle
Circonscription de St Avold Ouest
Rue du Général de Gaulle
57500 SAINT-AVOLD

à

Mesdames, messieurs les personnels d'enseignement
du premier degré

Sous-couvert de
Mesdames, messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription du premier
degré

Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : Préparation au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale, spécialité 1^{er} degré
Références : 065_18052022_prep_CRIEN

A compter de la session 2023 du concours de recrutement des IEN, spécialité 1^{er} degré, l'académie de Nancy-Metz propose un parcours de préparation adossé à un dispositif national initié par l'*Institut des hautes études de l'éducation et de la formation* (IH2EF).

Au regard du calendrier ordinaire des épreuves du concours, notamment la période de dépôt du dossier de *reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle* (RAEP) visant la phase d'admissibilité, le parcours de formation doit débuter avant la période estivale pour que chaque candidat puisse s'engager dans une programmation efficiente de sa préparation.

En ce sens, l'ouverture de la formation préparant au concours est fixée le **mercredi 6 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**. Le lieu sera arrêté en fonction de l'effectif et de l'origine géographique des personnels concernés.

Pour ce faire, dans le cas où cette préparation répondrait à votre volonté de vous présenter au concours, je vous remercie de me retourner pour le **20 juin 2022**, délai de rigueur, le coupon réponse ci-joint, uniquement par courriel à l'adresse **ce.dafpe@ac-nancy-metz.fr**.

S'engager dans cette préparation doit répondre à la volonté affirmée de chacun des personnels à envisager une évolution professionnelle réfléchie vers des fonctions d'encadrement. Le parcours de formation va lui-même mobiliser des cadres de l'académie. Il est donc attendu que dans le cas où vous adhérez à cette formation, nous puissions compter sur votre plein engagement sachant que le concours demeure très sélectif et ne nous permet pas de vous assurer d'y être admis ni même admissible. Toutefois, l'objectif de cette formation est de vous permettre de réunir toutes les conditions pouvant favoriser votre réussite à travers un parcours adapté à vos besoins, et qui vous offrira une préparation à chacune des deux épreuves.

Je vous précise que, comme pour toute préparation à un concours, les frais de déplacement des stagiaires ne sont pas pris en charge par les services académiques qui vous délivreront cependant un ordre de mission pour les 6 à 8 présentiels que nous prévoyons exclusivement le mercredi pour les phases d'admissibilité et d'admission du concours.

**L'inspecteur d'académie,
Délégué académique**



Pierre-Jean VERGÈS